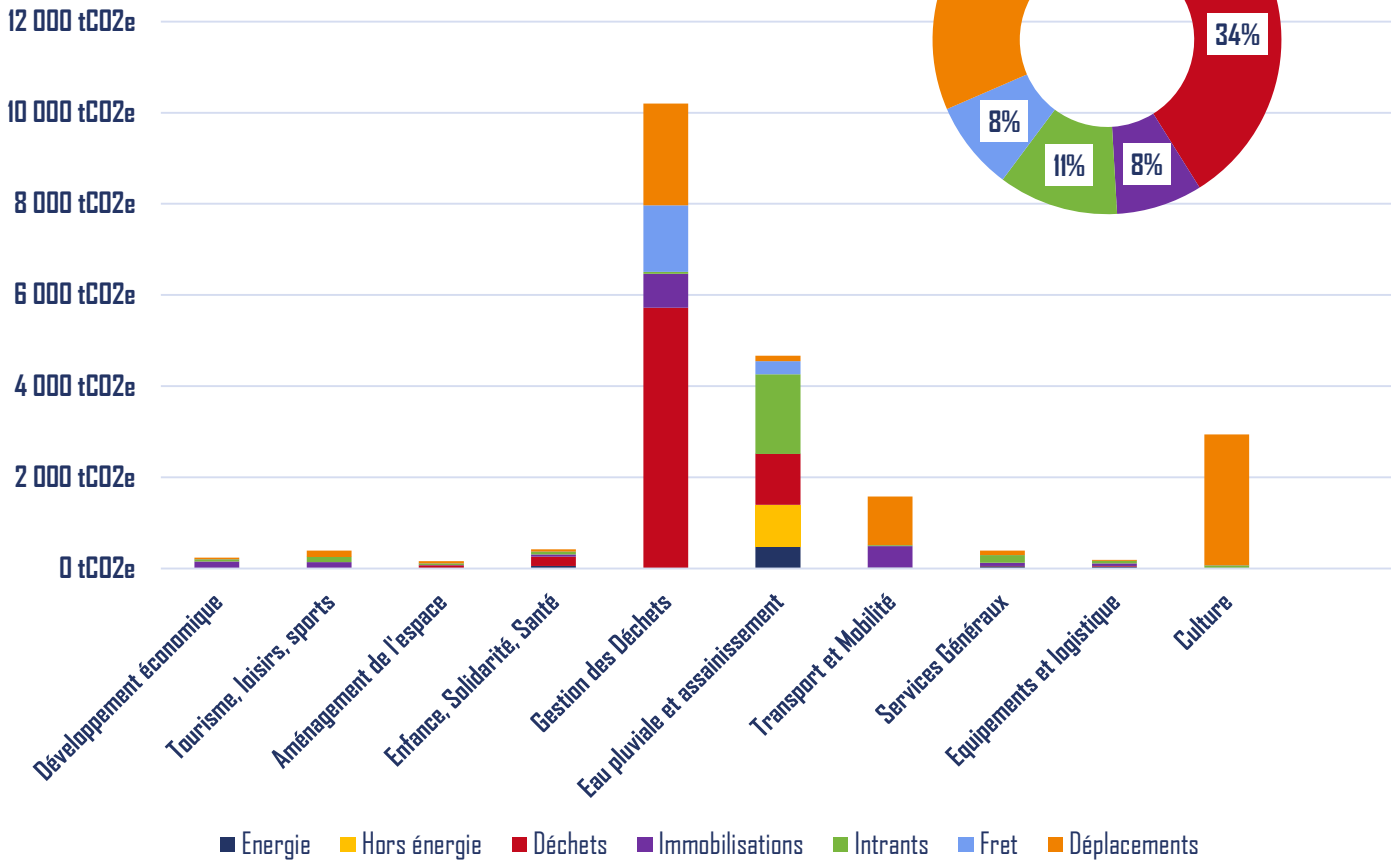


21 198
tCO₂e

C'est le total des émissions de gaz à effet de serre de la CARA, pour le fonctionnement de son patrimoine et ses compétences, sur l'année 2023.

Répartition des émissions par Compétence



Equivalences & Indicateurs



3 500 tours de la Terre en voiture



Photosynthèse de 5 300 ha de forêts en 1an

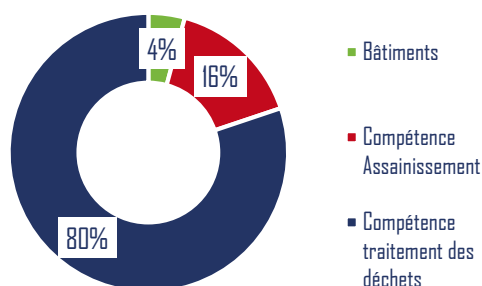


0,25 tCO₂e / habitant

- 6 776
tCo₂e

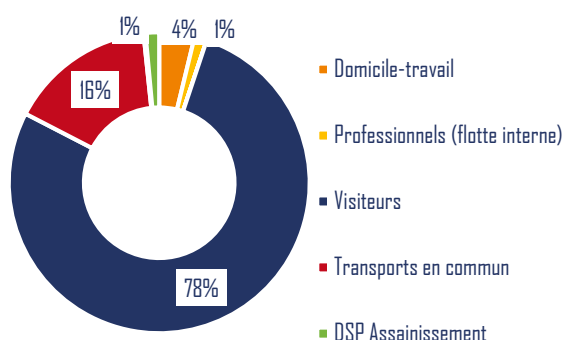
C'est l'estimation des émissions de gaz à effet évitées sur l'année 2023 résultant principalement des actions de valorisation des déchets, telles que le compostage, le recyclage et la valorisation énergétique.

1^{er} poste d'émissions : Déchets – 7 125 tCO₂e (34 % des émissions totales)



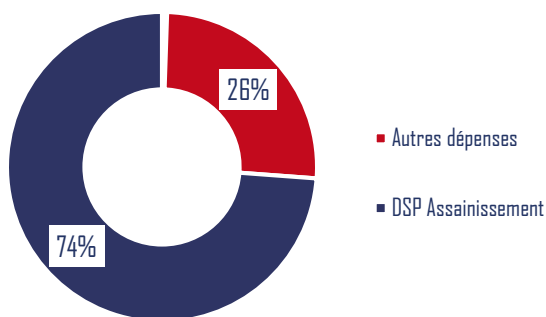
- Les **déchets issus de la compétence traitement des déchets** représentent le plus gros poste de dépenses et d'émissions de gaz à effet de serre
- La **compétence Assainissement** est concernée par les émissions associées aux boues d'épuration, aux refus de dégrillage, aux sables des déssableurs mais aussi aux graisses évacuées en décharge agréée.
- La catégorie **Bâtiments** regroupe les déchets du flux d'ordures ménagères des bâtiments.

2^{ème} poste d'émissions : Déplacements – 6 679 tCO₂e (32 % des émissions totales)



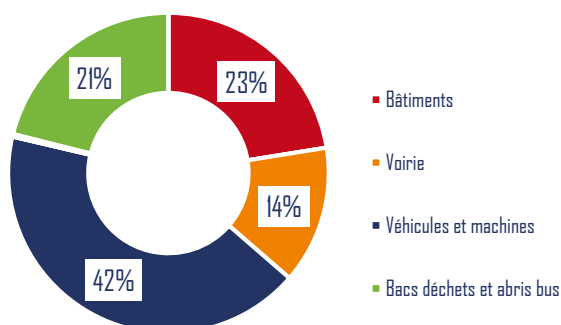
- Les déplacements des **visiteurs** représentent la majorité des émissions du poste (78%) : usagers de l'espace de coworking, des espaces culturels, des évènements nautiques, de l'hôtel d'agglomération...
- L'estimation des émissions associées aux **transports en commun** (16%) s'est appuyée sur le rapport annuel 2023 de Cara'Bus contenant les consommations de gazole des bus et des véhicules de service du délégataire.

3^{ème} poste d'émissions : Intrants – 2 359 tCO₂e (11 % des émissions totales)



- 74% des émissions du poste Intrants concernent les achats de la **DSP Assainissement**, indiqués dans le Bilan Carbone du délégataire 2023. Cela concerne, par exemple, les achats de produits chimiques ou encore l'achat de matériaux de construction.
- Les autres dépenses sont issues du rapport annuel des dépenses effectuées par la CARA en 2023.

4^{ème} poste d'émissions : Immobilisations – 1 693 tCO₂e (8 % des émissions totales)



- La durée d'immobilisation varie selon les catégories : 30 ans pour les bâtiments, 20 ans pour la voirie, 8 ans pour les véhicules et le matériel informatique.
- La majorité des émissions du poste Immobilisations concerne les **véhicules et machines** de la flotte CARA (voitures, fourgon, engins...).
- Les **bâtiments** représentent le second poste d'émission le plus important avec un parc récent sur de nombreuses installations: local commercial, bureaux, centre technique, logements saisonniers...

Energie : consommation en électricité, gaz, chaleur et fioul des bâtiments et des machines ;

Hors énergie : engrais utilisés sur l'espace de test agricole, traitement des boues, déversements dans les milieux aquatiques, file eau des STEU ;

Déchets : déchets des bâtiments, déchets issus des compétences Assainissement (boues d'épandages, refus de dégrillage...) et traitement des déchets (Ordures ménagères, collecte sélective, déchets vert)

Immobilisations : parc de bâtiments, rénovation de bâtiments, voirie, terrains et parkings, flotte de véhicules et engins, parc informatique, mobilier, bacs déchets et abris bus

Intrants : Achats de biens et de services

Fret : ratios monétaires associés, fret vers les éco-organismes, collecte des déchets, fret de la DSP Assainissement ;

Déplacements : des agents en mission, domicile-travail et des visiteurs.



C'est l'objectif de réduction des **émissions de GES relatives** que s'est fixé la CARA pour 2030 lors de l'atelier stratégique du Bilan Carbone pour 2030.

Actions prévues dans la stratégie de transition écologique

Thématiques	Principales actions
 DEPLACEMENTS	<ul style="list-style-type: none">• Elaborer et mettre en œuvre le plan de mobilité interne, poursuivre la décarbonation de la flotte de véhicules CARA, stabiliser les pratiques touristiques locales en limitant les déplacements longue distance...
 PATRIMOINE	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre les travaux prioritaires de rénovation énergétique, garantir la montée en performance énergétique des piscines communautaires et ZAE, développer les énergies renouvelables...
 INTRANTS	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction, intégrer des critères de développement durable dans les marchés, adopter une démarche de numérique responsable, lancer une politique de réparation/ gestion des pièces détachées.
 COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre le PLPDMA au niveau de la compétence « Collecte des déchets » et des déchèteries, valoriser les boues d'épuration comme alternative à l'épandage...
 ORGANISATION INTERNE	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser et mobiliser les agents et élus via l'organisation régulière de défis inter-services ou encore de programme de formation continue